

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026_004
du conseil d'administration
de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance du mardi 14 octobre 2025

4 – Affaires financières

Point 4.3 Remises gracieuses

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 32
Membres présents : 22	
Membres représentés : 10	Pour : 32
Total : 32	Contre : 0

VU l'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VUS les titres de recettes émis.

Compte-tenu de la fragilité financière des débiteurs, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'accorder les remises gracieuses relatives aux créances listées sur le tableau ci-dessous.

Ces dossiers sont présentés au conseil d'administration après recueil de l'avis de :

- De l'Ordonnateur,
- De l'Assistante Sociale pour les dossiers relatifs à des personnels de l'établissement,
- De l'Agent Comptable,
- Du Directeur Général des Services.

La remise gracieuse, qui peut être totale ou partielle, est accordée après analyse du niveau de précarité financière du demandeur. Le fait d'accorder une remise gracieuse permet de solder la créance dans la comptabilité de l'établissement.

La dette est alors définitivement éteinte sans possibilité d'envisager un recouvrement ultérieur.

DEBITEUR S	Montant dû TTC	Montant encaissé ou annulé	Reste dû TTC	MONTANT PROPOSE
A	1 976,04 €	1 280,16 € €	695,88	695,88 €
B	23 072,93 €	1 571,26 €	21 501,67 €	21 501,67 €
C	580,00 €	0,00 €	580,00 €	580,00 €
D	109,29 €	0,00 € €	109,29	109,29 €
E	4 824,15 €	2 366,15 € €	2 458,00	2 458,00 €
TOTAUX	30 562,41 €	5 217,57 €	25 344,84 €	25 344,84 €

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les propositions de remises gracieuses.

Besançon, le 14 octobre 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : **21 OCT. 2025**
 Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : **21 OCT. 2025**